

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 3 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le treize avril à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - ~~Y. ZUMSTEIN~~ - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - ~~D.DEJARDIN~~ - S.LOCOCCILO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - ~~N.TAJDIRT~~ - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M.-P.ROPITAL - ~~C.DI POMPEO~~ - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nicolas LEBLANC (à Jean-Pierre COULON) - **arrivé pour la question n°2**

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - **Denis DEJARDIN** (à Mehdi GAMRA)

Sophie CORDIER (à Marie-Christine MORETTI) - **Christophe DI POMPEO** (à Marie-Pierre ROPITAL)

EXCUSES :

Marc DANNEELS : **arrivé pour la question n° 2**

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(S) :

Mehdi GAMRA à partir de la question n° 26

Denis DEJARDIN à partir de la question n° 26

Naëlle TAJDIRT

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N° 26 : PRU Sous le Bois - Mise à disposition à l'EPF Nord Pas de Calais aux fins de démolition des immeubles sis 280 rue d'Hautmont, 37 rue des Fonderies et 50 rue d'Hautmont - Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions de mise à disposition - Autorisation donnée à l'EPF Nord Pas de Calais d'accéder aux dits biens et de réaliser les diagnostics nécessaires à la démolition

Considérant que dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain de Sous le Bois (PRU), la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, a signé une convention opérationnelle

avec l'Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais (EPF), aux fins de procéder à l'acquisition et la démolition des immeubles nécessaires au projet de renouvellement urbain du quartier.

Que la CAMVS nous a récemment informés que l'EPF allait procéder prochainement aux premières démolitions. Or, dans les périmètres concernés se trouvent des biens voués à être démolis appartenant à la commune.

Qu'en accord avec la CAMVS et l'EPF, il a été proposé que la démolition de certains d'entre eux soit réalisée par l'EPF, dès lors qu'ils étaient mitoyens à leurs tènements fonciers. Dans les périmètres identifiés, trois immeubles sont concernés par cette situation.

Qu'il s'agit des immeubles repris dans le tableau ci-dessous :

Adresse du bien	Références cadastrales
280, Rue d'Hautmont (Lingot d'Or)	V n° 1220
37, rue des Fonderies	V n° 398
50, rue du Tilleul (ancien cinéma « le Printania »)	U n° 1258

Que cependant, afin de pouvoir procéder à leur démolition, il est nécessaire que ces biens soient mis à disposition de l'EPF Nord Pas de Calais par le biais de conventions qui seront effectives, dès lors que le calendrier d'intervention de l'EPF aura été arrêté.

Que néanmoins, afin de préparer ces démolitions et ne pas retarder le démarrage des travaux à venir, l'EPF souhaite pouvoir procéder rapidement aux études et diagnostics préalables. Les conventions de mises à dispositions n'étant pas encore signées, ces interventions ne peuvent se faire que sous réserve de l'accord du propriétaire.

Que par conséquent, eu égard à l'intérêt général du programme de renouvellement urbain mené sur le quartier de Sous le Bois, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Accepter que l'EPF Nord Pas de Calais procède à la démolition des immeubles appartenant à la commune sis :
 - 280 rue d'Hautmont (V n°1220),
 - 37 rue des Fonderies (V n°398)
 - et 50 rue du Tilleul (U n°1258 - ancien cinéma « Le Printania »),

tels qu'identifiés dans le tableau ci-dessus ;

- Approuver leur mise à disposition à l'EPF Nord Pas de Calais aux fins de démolition par le biais d'une convention ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition afférentes ;

- Autoriser l'EPF Nord Pas de Calais à accéder aux biens susmentionnés et à procéder aux diagnostics et études préalables nécessaires à leur démolition.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Accepte** que l'EPF Nord Pas de Calais procède à la démolition des immeubles appartenant à la commune sis :
 - 280 rue d'Hautmont (V n°1220),
 - 37 rue des Fonderies (V n°398)
 - et 50 rue du Tilleul (U n°1258 - ancien cinéma « Le Printania »),

tels qu'identifiés dans le tableau ci-dessus ;

- **Approuve** leur mise à disposition à l'EPF Nord Pas de Calais aux fins de démolition par le biais d'une convention ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition afférentes ;
- **Autorise** l'EPF Nord Pas de Calais à accéder aux biens susmentionnés et à procéder aux diagnostics et études préalables nécessaires à leur démolition.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY